

Foire aux questions du parking de la Clinique du Pré

Patientèle, visiteurs, accompagnants

- + Quand accéder au parking de la clinique ?
 - > *L'accès est ouvert 24h/24 et 7 jours/7.*

- + Le parking est-il payant la nuit ?
 - > *Les parkings sont accessibles 24h/24 et 7jours/7 et les tarifs affichés sont les mêmes en journée et en nuit.*

- + Des places sont-elles attribuées ?
 - > *A l'exception des places attribuées pour les médecins, PMR et ambulances, les patients et visiteurs peuvent stationner sur tout le parking. Le foisonnement de l'ensemble des places permet d'optimiser leur disponibilité.*

- + Où se situent les emplacements pour les personnes à mobilité réduites ?
 - > *Les places PMR se situent aux entrées principales du site : clinique et S.O.S Mains*

- + Comment faire si je suis pris en retard à une consultation ?
 - > *Ni la direction de la Clinique, ni Cénovia ne sont responsables des aléas des rendez-vous des patients. Cette règle vaut pour tous les publics d'une manière générale.*

- + Un dépose minute est-il prévu sur le parking ?
 - > *Le parking offre les 45 premières minutes pendant lesquelles le dépose minute est possible.*

- + Si je suis un patient pris en charge à la clinique, suis-je concerné par le paiement du parking ?
 - > *L'automobiliste qui fait le choix du stationnement payant doit s'acquitter du paiement qu'il soit visiteur, accompagnant ou patient.*

- + Existe-il des forfaits séjours ?
 - > *Il est possible de souscrire un forfait pour un séjour de 2 à 7 jours directement à la caisse automatique*
 - > *Vous pouvez aussi obtenir une carte à décompte d'une valeur de 20h, 30h ou 50h et la recharger sur la caisse automatique*

- + En cas de problème avec mon stationnement, qui dois-je contacter ?
 - > *Cénovia Park est le gestionnaire du parking. Vous pouvez contacter l'agent Cénovia Park via le bouton d'appel 24h/24 situé sur les caisses automatiques et les bornes du parking ou au 02 43 23 50 15.*

- + Dois-je régler un stationnement si je suis un accompagnant ?
 - > *A la souscription du pack accompagnant, il vous sera proposé de souscrire au « pass accompagnant » qui vous permettra d'accéder au parking à un tarif préférentiel*

- + Si je suis transporteur sanitaire, que cela change-t-il pour moi ?
 - > *La dépose devant le bâtiment est toujours possible pour les transporteurs.*

- + Si je suis ambulancier, dois-je payer un stationnement ?
 - > *Le parking offre les 45 premières minutes. Au-delà, il faudra appeler un agent à l'interphone 24h/24 situé sur la borne.*

- + Pour les patients arrivant en urgence (accueil pour des soins non programmés ou SOS Mains), le paiement du parking est-il dû ?
 - > *Oui, le paiement s'applique à tous les patients venant en voiture.*

- + Comment faire si je perds mon ticket de stationnement ?
 - > *La plaque d'immatriculation aura été prise en entrée : soit vous vous présentez en sortie et la borne vous affichera automatiquement le montant à payer, soit sur une caisse automatique, appelez Cénovia par l'interphone 24h/24 et notre opérateur vous éditera un ticket duplicata à distance.*
 - > *S'il devait y avoir l'impossibilité de retrouver les données d'entrée, il est appliqué un tarif forfaitaire de 24h de stationnement.*